



A Évreux, le 11 avril 2016

Section de l'Eure

Déclaration liminaire au CHSCT

Monsieur le Président,

Quelques mots pour revenir tout d'abord sur la note d'orientation ministérielle de 2016, que nous avons rapidement abordée lors du dernier CHSCT et que vous allez nous présenter. Solidaires Finances se satisfait des précisions apportées par cette dernière, et ceux sur plusieurs points.

Tout d'abord, soulignons l'importance accordée à la problématique risque psychosociale. Ces derniers qui ne cessent de prendre de l'ampleur au fil des années se voient enfin mis au centre des préoccupations des directions par le secrétariat général.

Devant l'ampleur et la complexité de la tâche, des solutions sont proposées. Ainsi la possibilité de faire appel à un prestataire externe nous semble une proposition intéressante qui mérite d'être creusée. Un point de vue extérieur permettra certainement une approche différente de cette question, et, apportera, nous l'espérons, des solutions à cette problématique.

Sur les fiches d'impacts, nous appuyons la démarche du Secrétariat Général d'en faire une vraie base et un pivot à toute discussion. Loin d'être une pure obligation, ces dernières doivent servir à ouvrir et à nourrir le débat et non à le refermer. Certes, il est probable que nous serons en désaccord sur certains points, ce n'est pas grave... Le plus important est qu'une vraie discussion et un vrai dialogue puissent avoir lieu autour de ces fiches. Dans ce cadre, des points et des avancées pourront être vus, discutés et, nous l'espérons, modifiés.

Dans la même finalité, la direction et le CHSCT ne doivent ni avoir peur, ni se priver de faire appel aux ergonomes du ministère. Les clarifications apportées par la note vont dans le bon sens. N'hésitons pas à nous emparer de tous les outils qui peuvent nous donner des pistes pour améliorer les conditions de travail de nos collègues.

Au niveau du règlement intérieur et de la circulaire sur le fonctionnement des CHSCT, des avancées sont là aussi à noter. Toutefois, il est dommageable que les dispositions de l'arrêté du 24 octobre 2014 ne soient toujours pas incorporées dans les textes actuels.

Sur le PAP, point qui sera vu dans l'ordre du jour, nous prenons acte de sa présentation dans les délais impartis par la direction locale. Nous tenons à remercier tous les acteurs de préventions pour leur implication dans sa conception et nous tenons à souligner le travail particulièrement important de l'assistant de prévention. Travail non facilité par certains chefs de services qui se sont sentis dispensés de cette obligation.

Pour finir, nous aimerions avoir une clarification sur le budget qui est alloué au CHSCT 27 pour l'année 2016. Un document en date du 24 février nous indique un budget de 95 033 euros en AE et CP. Un autre, envoyé lors du précédent CHSCT, mentionne un budget de 92 287 euros. Pouvez-vous nous préciser le bon chiffre ?

Les représentants Solidaires Finances au CHSCT de l'Eure.